

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 12 février 2026 à 15 h 30 en vidéoconférence.

Sont présents :

M.	Dominic Bertrand
Mme	Marie-Claude Brunet
M.	Martin Duquette
Mme	Cindy Finn
Mme	Isabelle Gélinas
M.	Nick Katalifos
M.	Georges Lemieux

Assistent à la séance :

Mme Sylvie Chagnon, Directrice générale
M. Richard Bellerose, Directeur, Service de la comptabilité et trésorerie
Mme Lilia Bouhired, Coordinatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration
M. Vladimir Elez, Directeur, Stratégie et performance organisationnelle
M. Pablo Martinez, Directeur, Service de la taxe scolaire
Mme Julie Mpunga, Coordinatrice du service des ressources humaines

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Madame Cindy Finn, l'ordre du jour suivant est adopté.

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 du Comité de gestion
3. Rapport de la directrice générale
4. Documents et rapports d'information
5. Système d'achats coopératif – attribution du contrat – Fourniture de papier hygiénique et de papier essuie-mains – SAC01-APP
6. Système d'achats coopératif – attribution du contrat – Fourniture de sacs à ordures – SAC02-APP
7. Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs – approbation
8. Autorisations d'emprunts à court terme du Comité de gestion pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026
9. Vente d'immeuble du 20 janvier 2026 pour défaut de paiement de la taxe scolaire – radiation des préavis de vente
10. Règlement n° 10 (2022)⁴ – Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – modifications
11. Période de questions et commentaires des membres et questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
12. Huis clos
13. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Georges Lemieux, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 est approuvé tel que présenté.

3. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale présente son rapport de direction et répond aux questions des membres.

4. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) Résultats financiers pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025
- b) État de la situation du financement des allocations aux milieux défavorisés – suivi au 31 décembre 2025
- c) État de la taxe scolaire, intérêts et frais à recevoir au 31 décembre 2025
- d) Suivi des projets pilotes – mutualisation du service de la taxe scolaire
- e) Suivi du plan stratégique

5. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ATTRIBUTION DU CONTRAT – FOURNITURE DE PAPIER HYGIÉNIQUE ET DE PAPIER ESSUIE-MAINS – SAC01-APP

Document déposé : - Rapport du 28 janvier 2026 de la coordonnatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration

ATTENDU QUE le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal a procédé à un appel d'offres public dans le cadre de son Système d'achats coopératif pour la fourniture de papier hygiénique et de papier essuie-mains;

ATTENDU QUE l'appel d'offres visait l'approvisionnement des établissements scolaires des organismes participants, conformément aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées et déclarées conformes et admissibles;

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a permis d'identifier la plus basse soumission conforme sur la base des prix soumis et des quantités estimées aux fins d'évaluation;

ATTENDU QUE la soumission déposée par *Ralik – Division d'Imperial Dade Canada inc.* est la plus basse soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DOMINIC BERTRAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'octroyer le contrat de fourniture de papier hygiénique et de papier essuie-mains à *Ralik – Division d'Imperial Dade Canada inc.*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027, pour un montant estimé de 744 007,62 \$ avant taxes;
2. D'autoriser la directrice générale à exercer les options de renouvellement prévues au contrat, pour un maximum de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an, aux mêmes conditions, portant la valeur totale du contrat à un montant estimé de 2 232 022,86 \$ avant taxes

6. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ATTRIBUTION DU CONTRAT – FOURNITURE DE SACS À ORDURES – SAC02-APP

Document déposé : - Rapport du 28 janvier 2026 de la coordonnatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration

ATTENDU QUE le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal a procédé à un appel d'offres public dans le cadre de son Système d'achats coopératif pour la fourniture de sacs à ordures;

ATTENDU QUE l'appel d'offres visait l'approvisionnement des établissements scolaires des organismes participants, conformément aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées et déclarées conformes et admissibles;

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a permis d'identifier la plus basse soumission conforme sur la base des prix soumis et des quantités estimées aux fins d'évaluation;

ATTENDU QUE la soumission déposée par *Ralik – Division d'Imperial Dade Canada inc.* est la plus basse soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CINDY FINN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'octroyer le contrat de fourniture de sacs plastiques à *Ralik – Division d'Imperial Dade Canada inc.*, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027, pour un montant estimé de 300 464,18 \$, avant taxes, selon les besoins réels des organismes participants;

2. D'autoriser la directrice générale à exercer les options de *renouvellement* prévues au contrat, pour un maximum de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an, aux mêmes conditions, portant la valeur totale du contrat à un montant estimé de 901 392,54 \$ avant taxes.

7. **RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS – APPROBATION**

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration.

8. **AUTORISATIONS D'EMPRUNTS À COURT TERME DU COMITÉ DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2026**

Documents déposés : - Rapport du 20 janvier 2026 du directeur – Service de la comptabilité et trésorerie et document annexé

ATTENDU QUE dans la lettre reçue le 15 décembre 2025, Monsieur François Leclerc, sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation, autorisait le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, à contracter, selon certaines conditions, des emprunts temporaires pour subvenir aux besoins du Comité de gestion, des centres de services scolaires et des commissions scolaires de l'île de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN DUQUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'établir comme suit les montants maximums des emprunts à court terme du Comité de gestion pour les mois de janvier à juin 2026, pour le financement de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement non subventionnés et de celles des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal :

<u>Périodes</u>	<u>Montants maximums d'emprunt autorisés pour des dépenses de fonctionnement</u>
Janvier 2026	766 996 090 \$
Février 2026	745 626 257 \$
Mars 2026	733 733 453 \$
Avril 2026	661 437 615 \$
Mai 2026	753 566 245 \$
Juin 2026	673 939 578 \$

2. d'établir comme suit les montants maximums d'emprunts pour les dépenses en investissements subventionnés du Comité de gestion, des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal :

Montants d'emprunts autorisés auprès du Fonds de financement pour des dépenses en investissements subventionnés	
Montant autorisé – solde au 31 décembre 2025	372 063 470 \$
Plus : Montant additionnel autorisé du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2026	164 700 282 \$
Niveau d'emprunt autorisé – 1 ^{er} janvier au 31 mars 2026	496 763 752 \$

3. d'établir comme suit les montants maximums d'emprunts pour les dépenses en investissements subventionnés pour les projets majeurs des centres de services scolaires :

Montants d'emprunts autorisés auprès du Fonds de financement pour des dépenses en investissements subventionnés - projets majeurs			
<u>Période</u>	<u>CSSPI</u>	<u>CSSDM</u>	<u>CSSMB</u>
1^{er} janvier au 31 mars 2026	23 473 084 \$	175 283 \$	14 558 145 \$

4. d'établir comme suit les montants maximums d'emprunts pour les dépenses en investissements subventionnés dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) des centres de services scolaires :

Montants d'emprunts autorisés auprès du Fonds de financement pour des dépenses en investissements subventionnés dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée (EBI)		
<u>Période</u>	<u>CSSPI</u>	<u>CSSDM</u>
1^{er} janvier au 30 juin 2026	6 290 443 \$	3 010 497,38 \$

5. de ratifier les emprunts réalisés du 1^{er} janvier 2026 au 12 février 2026, conformément aux termes de la présente résolution.

9. **VENTE D'IMMEUBLES DU 20 JANVIER 2026 POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA TAXE SCOLAIRE – RADIATION DES PRÉAVIS DE VENTE**

Document déposé : - Rapport du 27 janvier 2026 –
du directeur – Taxe scolaire

Vente d'immeubles 2026

ATTENDU QUE par sa résolution 6 de la séance du 23 octobre 2025, le Comité de gestion demandait à la directrice générale de procéder à la vente en justice des immeubles apparaissant à l'annexe 2 du rapport déposé à cette date;

ATTENDU QUE pour tous ces immeubles, le Comité de gestion a publié, le 22 novembre 2025, le préavis de vente portant le n° 29 928 767 au Registre foncier du Québec de la circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QU'il y a eu suspension de la vente de 91 immeubles pour les raisons invoquées au rapport déposé et que le préavis de vente doit être radié tout comme pour les comptes qui ont été payés;

ATTENDU QU'il y a suspension de la vente pour les immeubles dont l'entièreté des taxes a été acquittée et que le préavis de vente doit être radié;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME ISABELLE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° pour les immeubles apparaissant à l'annexe 2 du rapport déposé à la séance du 23 octobre 2025, de ratifier la suspension de la vente des immeubles suivants et de radier le préavis de vente publié pour ces immeubles comme la loi nous oblige à le faire :

Comptes n^{os}	Adresses
20-04006897	31, avenue Broadview, Pointe-Claire
50-03024538	1615, rue Poncet, Montréal
50-04035378	Rue Saint-Germain, Saint-Laurent
50-05097190	56 ^e Avenue, Lachine
50-05193740	145, rue de la Gauchetière, app. 15, Montréal
50-05245295	1010, rue de la Commune Est, app. 705, Montréal
50-05293561	628, rue Saint-Jacques, app. 2309, Montréal
50-05289322	628, rue Saint-Jacques, app. 1210, Montréal

50-05292356 628, rue Saint-Jacques, app. 1810, Montréal

50-05300674 628, rue Saint-Jacques, app. 3610, Montréal

2° pour les immeubles apparaissant à l'annexe 2 du rapport déposé à la séance du 23 octobre 2025, de ratifier la suspension de la vente et de radier le préavis de vente publié pour ces immeubles dont l'entièreté des taxes dues ont été acquittées.

10. **RÈGLEMENT N° 10 (2022)4 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL – MODIFICATIONS**

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration.

11. **HUIS CLOS**

Un huis clos a été tenu afin d'informer les membres et de discuter de dossiers de nature confidentielle.

12. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Mme Isabelle Gélinas, la présente séance est levée à 17 h 23.